



CDMX
CIUDAD DE MÉXICO



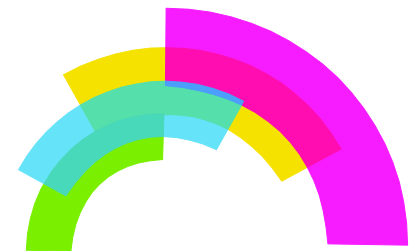
Commission Inclusion
Sociale, Démocratie
Participative et Droits
Humains de CGLU



CGLU
Cités et Gouvernements
Locaux Unis

Déclaration finale

Réunis dans la ville de Mexico, les 20, 21 et 22 avril 2015 en présence de quatre mille cinq-cents habitants de la ville de Mexico, représentants des gouvernements locaux du monde entier, membres de Cités et Gouvernements Locaux Unis, de Mercociudades, du Réseau du Forum des Autorités Locales de Périphérie pour des Métropoles Solidaires, représentants de la société civile et des mouvements urbains populaires, membres de la Plateforme globale pour le droit à la ville, affirmons notre engagement pour le droit à la ville.



Séminaire international
sur les gouvernements locaux pour le
Droit à la Ville

Ciudad de México. 20, 21 y 22 de abril 2015

En 2050, 70% de la population mondiale sera urbaine. Cela signifie que dans les 30 prochaines années, plus de deux milliards d'habitants s'installeront en ville, majoritairement dans les grandes métropoles mondiales. Dans un monde où 1% de la population mondiale accapare 50% des richesses, les aires urbaines sont le creuset de tensions et d'inégalités insoutenables.

Dans ce contexte, les gouvernements locaux et leurs habitants, réclament de manière urgente le droit à la ville comme une approche nécessaire pour construire ce monde urbain de façon inclusive, juste, solidaire, démocratique et durable.

Dans la lignée de la Première Rencontre Mondiale des Pouvoirs Locaux pour le Droit à la Ville de Saint – Denis en 2012 et inspirés par la Charte de la ville de Mexico pour le Droit à la Ville (2010), la Charte Européenne des Droits de l'Homme dans la Ville (Saint-Denis, 2000), les chartes de Montréal (2006), de Vienne (2012), les Principes directeurs de Gwangju pour une ville des droits humains (2012) et la Charte-Agenda Mondiale des Droits de l'Homme dans la Cité adoptée par CGLU (2011), les gouvernements locaux et leurs citoyens, dans la diversité de leurs situations, réaffirment leur rôle d'acteurs essentiels pour la garantie des droits civils, politiques, sociaux, économiques, culturels et environnementaux.

Le Droit à la Ville est un droit individuel et collectif de toutes et tous les habitants, où le territoire des villes et ses alentours sont considérés comme des espaces d'exercice et de garantie des droits, afin d'assurer la distribution et le bénéfice équitable, universel, juste, démocratique et durable des ressources, richesses, services, biens et opportunités qu'offre la ville.

En cela, le droit à la ville suppose :

- Des villes où le plein exercice des droits humains est garanti pour toutes et tous les habitant-e-s
- Des villes démocratiques, transparentes et participatives, fondées sur le pouvoir d'agir des citoyens
- Des villes en tant que biens communs de toutes et tous les habitant-e-s, où les droits humains priment sur les processus de privatisation, de rentes spéculatives qui conduisent nécessairement à l'exclusion de la majorité, et où les actions de réhabilitation des centres historiques ne conduisent pas à la gentrification
- Des villes durables qui entretiennent une relation d'équilibre et de respect vis-à-vis du monde rural qui les entoure et ses ressources naturelles



CDMX
CIUDAD DE MÉXICO



Commission Inclusion
Sociale, Démocratie
Participative et Droits
Humains de CGLU



CGLU
Cités et Gouvernements
Locaux Unis

- Des villes où l'économie sert le bien être des habitants, fondée sur un développement économique local endogène et durable qui s'appuie sur les ressources locales sans chercher en premier lieu les investissements du capital international
- Des villes multi-culturelles et accueillantes qui valorisent la richesse des migrants
- Des villes où l'espace public est accessible à toutes et tous et où l'on reconnaît sa nécessité pour la liberté d'expression, et les usages multiples de la ville
- Des villes où les droits culturels sont garantis comme vecteurs de cohésion sociale

Dans les grandes métropoles, ces principes doivent s'appliquer à travers la construction de métropoles polycentriques, construites avec les périphéries dans un principe d'équité territoriale, et non à partir d'une approche centraliste.

Nous sommes convaincus que les gouvernements locaux, quotidiennement, à travers leurs politiques publiques et la participation de leurs habitants, peuvent « contribuer à la construction d'une ville inclusive, habitable, juste, démocratique, durable et agréable à vivre; contribuer à impulser les processus d'organisation sociale, au renforcement du tissu social et à la construction d'une citoyenneté active et responsable ; contribuer à la construction d'une économie urbaine équitable, inclusive et solidaire qui garantit l'insertion productive et le renforcement économique des secteurs populaires. » (Charte pour le Droit à la ville de la ville de Mexico).

Nous souhaitons des villes, pour toutes et tous, fondées sur la justice sociale et spatiale, libres de frontières visibles et invisibles, où le bien vivre collectif est garanti.

Aujourd'hui, à un an et demi du Sommet Habitat III de l'ONU (Quito, 2016), où des Etats du monde entier se réuniront pour définir le Nouvel Agenda Urbain Mondial, nous voulons que soit reconnu cet agenda pour le droit à la ville comme une alternative au modèle urbain prédominant fondé sur l'essor des grandes métropoles en compétition. Le nouvel agenda pour l'habitat devra inclure des objectifs, des mesures, des indicateurs, et des instruments pour la mise en œuvre du droit à la ville au niveau mondial, régional et local.

De plus, nous demandons à ONU-Habitat de garantir une participation effective des gouvernements locaux et de leurs associations en collaboration avec la société civile dans la préparation, l'organisation et la réalisation du Sommet Habitat III. Nous appelons à la convergence des forces entre les Etats, les gouvernements locaux, le secteur de la recherche, les mouvements urbains populaires et citoyens pour atteindre les objectifs de cette déclaration.

Enfin, nous appelons à une intervention déterminée des villes et des membres qui partagent l'engagement pour le droit à la ville afin de faire avancer cette réflexion et la reconnaissance du droit à la ville au sein de CGLU, à travers notre outil commun : la Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains.

Ville de Mexico, 22 avril 2015